

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Département des Alpes-de-  
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations  
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 juin 2022**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	13	19

**Numéro de délibération : 2022 / 118****Date de convocation  
14 juin 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-et-un juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du quatorze juin deux-mille-vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

**Étaient Présents :**

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, M. Joseph GARCIN, Mme Clarisse BALLADUR, M. Miguel ORTUNO, M. Joël IGAU, M. Pierre MAILLARD, Mme Sabine BLATTMANN, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, Mme Patricia DOMANGE, M. Christophe PICHET.

**Absent excusé ayant donné procuration :**

Mme Florence ALLEMANDI à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme Rolande JACQUES à M. Joseph GARCIN, Mme Fabienne BANCILLON-BOE à M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Jean-Claude DABROWSKI à M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD à M. Yvan BOUGUYON, M. Yves BAUDRY à Mme Patricia DOMANGE.

**Absents excusés :**

Mme Karine BENEDETTO, M. Frédéric MAURIN, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA.

**Madame Florence JOUVENT** a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Acceptation d'un don et inscription à l'inventaire général du musée de la commune de Barcelonnette – Année 2022**

Rapporteur : Madame le Maire

Le peintre Arthur AILLAUD (fils du peintre Gilles Aillaud (1928-2005) et petit-fils de l'architecte Émile Aillaud (1902 Mexico-1988 Jausiers), exposé à Barcelonnette du 10 juillet 2021 au 10 mars 2022, souhaite faire don au musée municipal d'une huile sur toile.

Il s'agit d'un paysage de montagne peint en 2019 dans lequel, les visiteurs du musée et les habitants de la Vallée, ont identifié, de manière inattendue, un paysage ubayen.

**Paysage nocturne, 2019** (H 50 x 100 cm) - Huile sur toile (chassis nu)

Cette œuvre, proposée au musée de la Vallée par l'artiste contemporain dont les racines familiales sont en Ubaye, représente une valeur marchande de 3 000 euros.

Cette nouvelle acquisition sera enregistrée dans l'Inventaire général du Musée de la Vallée, la Sapinière.

**VU** l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »

**A l'unanimité,**

DÉCIDE

**Article 1er**

D'accepter ce nouveau don qui vient enrichir les collections pluridisciplinaires du Musée de la Vallée à Barcelonnette ;

**Article 2**

De valider cette nouvelle acquisition qui enrichit principalement les collections de peinture du musée, tout particulièrement le fonds dédié à la communauté artistique familiale des AILLAUD en vue de son inscription à l'Inventaire général du Musée de la Vallée ;

### **Article 3**

De l'enregistrer à l'inventaire général du musée municipal ;

### **Article 4**

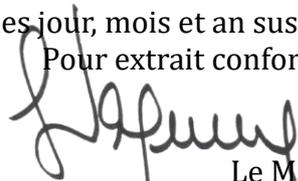
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

### **Article 5**

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

  
Le Maire  
Sophie VAGINAY RICOURT

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 004-210400198-20220621-2022\_118-DE

